

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

*Union-Discipline-Travail*



**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT**



**Direction des Études, de la Planification et des  
Statistiques (DEPS)**

**RAPPORT D'ANALYSE STATISTIQUE 2018  
SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)**

**Validé en atelier par :**

L'ensemble des organisations productrices de données en Côte d'Ivoire.



Fonds des Nations  
Unies Pour la Population

## Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
LISTE DES TABLEAUX .....	4
LISTE DES FIGURES.....	5
PREFACE.....	6
INTRODUCTION .....	7
DEFINITION DES TERMES .....	9
I- METHODOLOGIE DE PRODUCTION DES DONNEES.....	12
1.1. Rappel sur le GBVMIS.....	12
1.2. Mode de production des données.....	12
1.3. Cartographie des plateformes VBG en Côte d'Ivoire.....	13
1.4. Localités et structures de provenance des données .....	15
1.5. Organisations productrices de données sur les VBG en 2018 .....	16
II- ANALYSES PORTANT SUR LES ACTIVITES DE PREVENTION DES VBG .....	18
2.1. Les stratégies de prévention et de sensibilisation contre les VBG .....	18
2.2. Les personnes sensibilisées contre les VBG.....	19
2.3. La surveillance des VBG .....	20
III- ANALYSES PORTANT SUR LES INCIDENTS .....	21
3.1. Répartition des Violences Basées sur le Genre (VBG) selon le type et l'incidence.....	21
3.2. Catégorisation des VBG .....	21
3.3. Temps écoulé entre la survenue du Viol ou d'une Agression Sexuelle et la Prise en charge médicale .....	22
IV- INFORMATIONS RELATIVES AUX PERSONNES SURVIVANTES .....	28
4.1. Les personnes survivantes des VBG réparties en fonction de leur âge et leur sexe.....	28
4.2. Les VBG et la situation de handicap des personnes survivantes .....	29
4.3. Répartition des personnes survivantes de VBG selon leur statut scolaire ou leur niveau d'instruction .....	29
V- INFORMATIONS RELATIVES AUX PRESUMES AUTEURS DE VBG.....	31
5.1. Les tranches d'âge des présumés auteurs de VBG.....	31
5.2. Le sexe des auteurs présumés de VBG .....	31
5.3. Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre .....	32
5.4. Les liens entre les auteurs présumés et les victimes de VBG.....	32
5.5. Les professions des auteurs présumés de VBG .....	33
VI- OPPORTUNITES ET BONNES PRATIQUES.....	34
6.1. Principales opportunités pour la collecte des données sur les VBG .....	34
6.2. Bonnes pratiques relevées.....	34
VII- DEFIS MAJEURS A RELEVER .....	35
VIII- PERSPECTIVES 2019 .....	35
IX- RECOMMANDATIONS.....	36
9.1. A l'endroit des organisations productrices des données.....	36
9.2. A l'endroit des directions régionales du MFFE .....	36
9.3. A l'endroit du MFFE.....	36
9.4. A l'endroit des Partenaires au Développement .....	36
CONCLUSION .....	37
ANNEXES.....	38

## SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
<b>AFJCI</b>	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
<b>AIBEF</b>	Association Ivoirienne pour le Bien Être Familial
<b>ANAED</b>	Association Nationale d'Aide à l'Enfance en Danger
<b>AP</b>	Agression Physique
<b>APVDH</b>	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
<b>AS</b>	Agression Sexuelle
<b>ASAPSU</b>	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
<b>CEFM</b>	Centre d'Excellence des Femmes de Man
<b>CLIRA</b>	Children Life in Rural Area (la Vie des enfants « en détresse » en milieu Rural)
<b>CNLVFE</b>	Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
<b>DPED</b>	Direction de la Planification, de l'Évaluation et de la Documentation
<b>DRC</b>	Danish Refugee Council
<b>DROS</b>	Déni de Ressources, d'Opportunités et de Service
<b>FDGE</b>	Fondation Djigui la Grande Espérance
<b>FHI360</b>	Family Health International 360
<b>GBVIMS</b>	Système de Gestion de l'Information sur les VBG
<b>GBVIMS-CI</b>	Système de Gestion de l'Information sur les VBG en Côte d'Ivoire
<b>GFM3</b>	Génération Femmes du 3 <sup>ème</sup> Millénaire
<b>IDE AFRIQUE</b>	Initiative pour le Développement en Afrique
<b>IFS</b>	International Friendship Service
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRC</b>	International Rescue Committee
<b>MD</b>	Ministère de la Défense
<b>MEMIS</b>	Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
<b>MEPS</b>	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
<b>MESAD</b>	Mouvement pour l'Éducation, la Santé et le Développement
<b>MF</b>	Mariage Forcé
<b>MFPE</b>	Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité
<b>MGF</b>	Mutilation Génitale Féminine
<b>MJDH</b>	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
<b>MSHP</b>	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
<b>NDI</b>	National Democratic Institute
<b>NRC</b>	Norwegian Refugee Council
<b>ODAFEM</b>	Organisation pour le Développement des Activités des Femmes
<b>OIS AFRIQUE</b>	Organisation Internationale pour la Solidarité et l'entraide en Afrique
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONEF</b>	Organisation Internationale pour l'Enfant, la Femme et la famille
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU CI</b>	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
<b>ONUFEMMES</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes
<b>OSPE</b>	ONG Sainte Philomène l'Espérance
<b>PEC</b>	Prise En Charge
<b>PEPFAR</b>	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
<b>PNOEV</b>	Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables du fait du VIH/Sida
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RSB</b>	Renaissance Santé Bouaké
<b>SNDI</b>	Société Nationale de Développement Informatique
<b>SNLVBG CI</b>	Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire
<b>SOS VS</b>	SOS Violences Sexuelles
<b>SPDH</b>	Sport pour la Paix et le Développement Humain
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>V</b>	Viol
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VD</b>	Violence Domestique
<b>VIF</b>	Vivre Informer Fraterniser
<b>VSC</b>	Violence sexuelle Liée au Conflit
<b>VPE</b>	Violence Psychologique ou Émotionnelle
<b>VS</b>	Violence Sexuelle

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Localités de provenance des données .....	15
<b>Tableau 2</b> : Statistiques des VBG par région et par district administratif .....	17
<b>Tableau 3</b> : Proportion des cas de VBG ayant fait l'objet de plaintes devant une autorité judiciaire .....	23
<b>Tableau 4</b> : Temps écoulé entre la date de l'incident de VBG et celle de sa déclaration à la structure de prise en charge psychosociale .....	24
<b>Tableau 5</b> : Répartition des VBG selon le lieu de perpétration de l'incident .....	26
<b>Tableau 6</b> : Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident .....	27
<b>Tableau 7</b> : Répartition des VBG selon le contexte sécuritaire .....	27
<b>Tableau 8</b> : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe .....	28
<b>Tableau 9</b> : Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur âge .....	31
<b>Tableau 10</b> : Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur sexe .....	31
<b>Tableau 11</b> : Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre .....	32
<b>Tableau 12</b> : Répartition des VBG selon les liens entre le présumé auteur et la victime .....	32
<b>Tableau 13</b> : Répartition des VBG selon la profession de l'auteur présumé .....	33
<b>Tableau 14</b> : Évolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2018 .....	38
<b>Tableau 15</b> : Répartition des survivants de VBG par type selon le sexe en 2017	38
<b>Tableau 16</b> : Répartition des victimes par typologie de VBG selon la tranche d'âge en 2017	38
<b>Tableau 17</b> : Répartition des cas rapportés par type de VBG selon le sexe en 2016	39
Tableau 18 : Répartition des auteurs par type de VBG selon le lien avec la victime en 2016.	39
Tableau 19 : Liste des personnes ressources à l'atelier d'élaboration et de validation du rapport d'analyses statistiques 2018 sur les VBG .....	40

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Circuit de collecte, de transmission et d'analyse de données .....	13
<b>Figure 2</b> : Cartographie des plateformes VBG en Côte d'Ivoire .....	14
<b>Figure 3</b> : Les types d'intervention dans la prévention des VBG .....	18
<b>Figure 4</b> : Les stratégies de sensibilisation dans la prévention des VBG .....	18
<b>Figure 5</b> : Personnes sensibilisées contre les VBG .....	19
<b>Figure 6</b> : Répartition par groupe cible des personnes sensibilisées contre les VBG ...	19
<b>Figure 7</b> : Répartition par milieu Comités de prévention des VBG installés .....	20
<b>Figure 8</b> : Gestion des alertes reçues par milieu de provenance .....	20
<b>Figure 9</b> : Répartition des types de VBG selon l'incidence .....	21
<b>Figure 10</b> : Catégorisation des violences .....	22
<b>Figure 11</b> : Délais de la PEC médicale des cas de violences sexuelles .....	22
<b>Figure 12</b> : Répartition des VBG selon le milieu de perpétration de l'incident .....	25
<b>Figure 13</b> : Répartition des VBG selon la situation de handicap de la personne survivante .....	29
<b>Figure 14</b> : Statut scolaire des victimes des VBG .....	29
<b>Figure 15</b> : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG .....	30

## PREFACE

L'élaboration du rapport 2018 d'analyse statistique sur les incidents des Violences Basées sur le Genre (VBG) en Côte d'Ivoire donne l'occasion de réaffirmer la volonté du Gouvernement à œuvrer pour ses engagements en matière de protection des femmes, des enfants et des groupes vulnérables.

En effet, la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs conventions internationales sur la condition de la femme en vue de l'égalité des sexes, du respect des droits et l'autonomisation des femmes qui permettent l'atteinte d'un développement plus juste et plus équitable.

Selon le Comité permanent inter-organisation (IASC) des Nations Unies, la Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'un individu, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre les hommes et les femmes.

Le Concept de VBG admis au niveau national et défini dans le Document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre adopté par le gouvernement en 2009, parle de tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe.

Ainsi, le GBVIMS est un dispositif d'information stratégique, d'analyse et de partage des données statistiques en rapport aux incidents de **VBG signalés de manière effective et sûre**, à disposition des prestataires de services de prévention et de prise en charge des VBG.

La Côte d'Ivoire est le 3<sup>ème</sup> pays au monde à mettre en place ce système après la Thaïlande et la République Démocratique du Congo.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire dispose d'un outil stratégique d'aide à la prise de décision en matière de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, doté d'une base de données nationale. Cela résulte d'une franche et déterminante collaboration avec le Système des Nations Unies (UNFPA, PNUD, UNICEF, ONUCI, ONUFEMMES, OMS) et des partenaires au développement (USAID, CDC/PEPFAR, Délégation de l'Union Européenne) et des ONG internationales (IRC, Save The Children, etc.).

Le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

**Prof. BAKAYOKO-LY Ramata**



## INTRODUCTION

La Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG) a été adoptée par le Gouvernement en 2014. L'un des axes prioritaires de cette stratégie est « Analyse de la situation des VBG et coordination », qui inclut la mise en place d'une base nationale de données sur les VBG. Dans un contexte où la situation socio-politique s'est normalisée, la Coordination Nationale VBG a décidé d'adopter et de nationaliser le Système de Gestion des Informations sur la Violence Basée sur le Genre (GBVIMS) parmi les outils qui permettront le suivi de la mise en œuvre de l'axe transversal relatif à la collecte de données VBG inscrit dans la SNLVBG.

Notons que le GBVIMS a été introduit en Côte d'Ivoire par IRC en 2010 dans ses zones d'intervention (Ouest, Centre et Sud) et utilisé comme système de gestion de l'information du sous-cluster VBG de 2011 à 2012. À la fin de l'année 2012, le Ministère en charge de la protection de la femme a sollicité et obtenu la récupération de ce système pour une appropriation nationale. Aux fins de conduire ce processus, un comité de pilotage composé dudit Ministère à travers sa Direction en charge de la Planification et des Statistiques (DPED), de l'UNFPA et d'IRC a été créé en avril 2013.

Les conclusions et les orientations faites par ce Comité après la mise en œuvre d'une phase pilote dans neuf (09) plateformes de lutte contre les VBG ont montré que, le GBVIMS, dans sa version originelle, présente des insuffisances qu'il fallait corriger afin que le pays puisse disposer d'une base de données fonctionnelle, pérenne et adaptée à ses besoins en informations. La Côte d'Ivoire, avec l'appui technique et financier de l'UNFPA a entamé un processus de nationalisation du GBVIMS en se dotant d'outils adaptés en 2014 et 2015 afin de disposer d'un dispositif d'information stratégique sur les violences basées sur le genre.

Ainsi, plusieurs étapes franchies ont permis la production et la diffusion de ce rapport (2018) d'analyse statistiques notamment :

- L'actualisation des outils primaires du GBVIMS aux paramètres et réalités nationales (outil de classification des VBG, formulaires d'admission et d'évaluation psychosocial, médical et juridico judiciaire ; protocole de partage de l'information) en 2014 ;
- L'évaluation des plateformes de lutte contre les VBG de Côte d'Ivoire en vue d'identifier celles capables d'utiliser le GBVIMS en 2014 ;
- Le partage d'expériences du Bureau de l'UNFPA de la RDC avec le comité de pilotage du GBVIMS CI pour la finalisation de la base de données nationale sur les VBG en 2014 ;
- La conception et la mise en ligne de l'application web « base de données nationale sur les VBG : **vbgbd.famille.gouv.ci** » à travers le recrutement d'un consultant programmeur en fin 2015 ;
- Le renforcement de capacités institutionnelles de 77 acteurs clés, gestionnaire de données des plates-formes de lutte contre les VBG (PF VBG) à l'utilisation des outils physiques et électroniques en 2016 ;

- La production du 1<sup>er</sup> rapport d'analyse statistique sur les VBG extrait de la base de données du GBVIMS CI sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2016.

Le présent rapport d'analyse statistique sur les VBG de l'année 2018 est une contribution au renforcement de la réponse par la diffusion de ces statistiques aussi bien auprès des prestataires que des utilisateurs lambda pour la prise de décision et de plaidoyer.

## DEFINITION DES TERMES

**Genre :** Selon le document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

**Violences Basées sur le Genre :** Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe.

La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

### **Viol :**

Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps.

S'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus.

En outre, la définition dans le présent paragraphe prendra en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

**Agression Sexuelle :** Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, ainsi que les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses.

Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

**Mutilation Génitale Féminine :** Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

**Agression Physique :** Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

**Mariage Forcé :** Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

**Mariage précoce / Mariage d'enfants :** mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal : en Côte d'Ivoire, 18 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons.

**Déni de Ressources, d'Opportunité et de Service :** Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme

se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

**Violence Psychologique :** Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

**Violence Sexuelle :** Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers.

**Violence sexuelle liée au conflit :** Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles (dont la liste doit être établie conformément à la Résolution 1960 (2010) du Conseil de Sécurité) tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants. Ces actes ou types de violations interviennent en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques). Ils ont également un lien direct ou indirect avec le conflit ou les troubles politiques en tant que tels, autrement dit un lien temporel, géographique ou causal. Outre le caractère international des crimes soupçonnés (qui peuvent, selon les circonstances, constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des actes de génocide ou autres violations flagrantes des droits de l'homme), le lien avec le conflit peut se manifester à travers le profil et les motivations de l'auteur ou des auteurs, le profil de la victime ou des victimes, le climat d'impunité ou l'effondrement de l'État, les aspects transfrontaliers du conflit ou le fait qu'ils violent les termes d'un accord de cessez-le-feu.

**Violence Domestique :** Elle est définie par la relation entre l'auteur des violences et sa victime, et peut englober différentes formes de violence (viols, agressions sexuelles, agressions physiques, violences psychologiques/émotionnelles). En fonction du type d'incident et de la relation entre la victime et son agresseur, on peut déterminer et analyser quels incidents ont eu lieu dans le contexte d'une relation entre partenaires intimes.

**Abus Sexuels sur Mineur :** Ils sont définis par rapport à l'âge de la victime ; ils englobent différentes formes de violences sexuelles commis sur les enfants mineurs. En fonction de deux types d'incidents (agression sexuelle et viol) et de l'âge de la victime, il est facile de déterminer quels incidents déclarés sont des cas d'abus sexuelles sur mineur.

**Exploitation sexuelle / sexe transactionnel :** Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

**Pratiques traditionnelles préjudiciables :** Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Pour distinguer les actes de violence qui constituent des pratiques traditionnelles préjudiciables propres au contexte dans lequel ils ont eu lieu, le formulaire

d'admission et d'évaluation contient une question permettant d'indiquer si la violence constituait un type de pratique traditionnelle préjudiciable. Les réponses doivent être adaptées au contexte local, ce qui permettra de classer l'incident parmi un maximum de quatre types de pratiques traditionnelles préjudiciables observées dans ce contexte. Au niveau national il est demandé au moins de répertorier les mariages précoces, les MGF/excision et les enlèvements de fiancées. Le mariage précoce étant défini par l'âge de la victime au moment du mariage forcé.

**Survivant(e)/victime :** Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG. Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

**Auteur/agresseur :** Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

**Cas incidents :** C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

**Cas non incidents :** C'est l'ensemble des cas commis antérieurement, documentés et pris en charge pendant une période donnée. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

**Cas rapportés :** C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

## I- METHODOLOGIE DE PRODUCTION DES DONNEES

### 1.1. Rappel sur le GBVMIS

Le GBVMIS est un système d'information stratégique. En d'autres termes, il est un outil de collecte, stockage et analyse de données mis en œuvre au sein de la coordination humanitaire sur les VBG dans au moins 20 pays du monde. Il permet l'harmonisation des données sur les cas rapportés en appliquant des standards en matière de respect des principes directeurs pour la prise en charge des survivant(e)s des VBG, sur l'éthique et la sécurité des informations concernant les violences sexuelles.

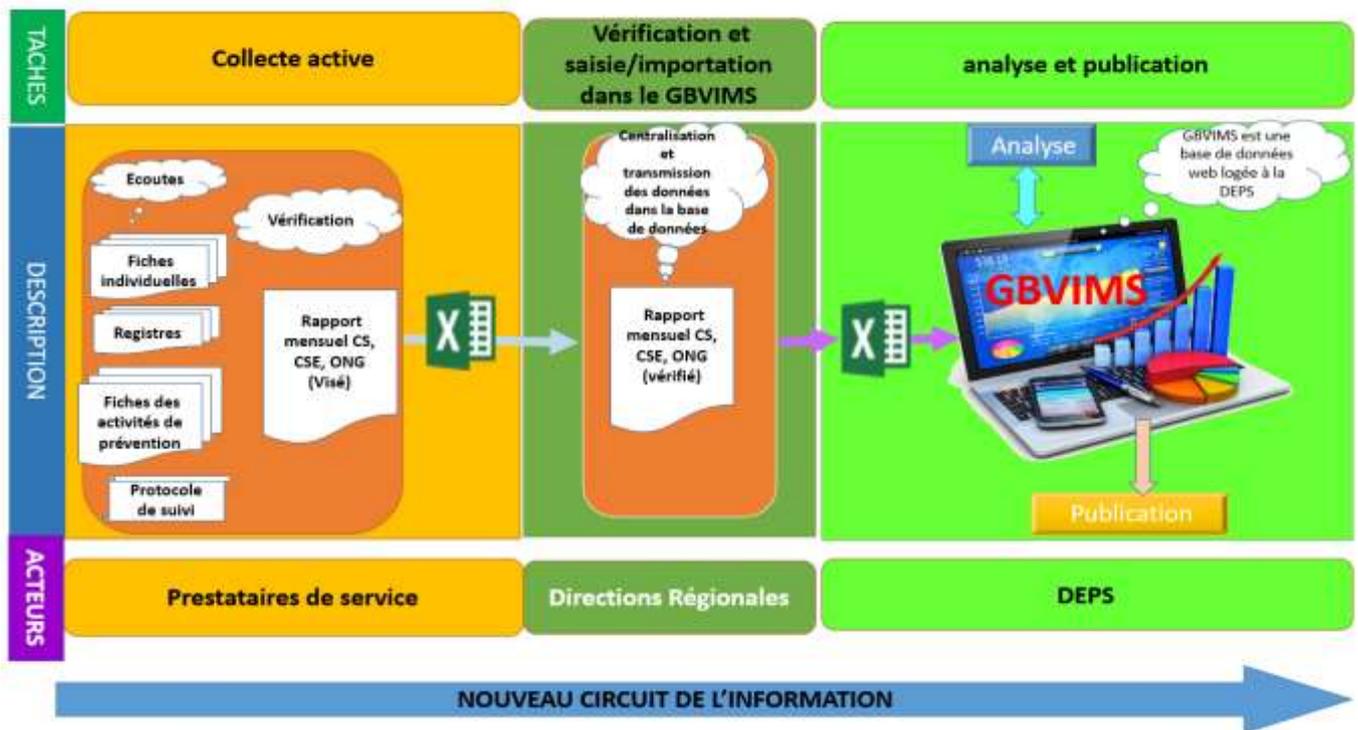
Initialement, le GBVIMS était composé des 4 outils normalisés et adaptés à chaque pays. La Côte d'Ivoire en l'adoptant, a créé un 5<sup>ième</sup> outil pour capitaliser toutes les actions de la prévention et un 6<sup>ième</sup> outil pour permettre la collecte, le renseignement et la synthèse de données localement sans nécessité de la connexion internet. Ce sont :

1. le formulaire psychosocial ;
2. l'outil de classification des types de VBG ;
3. la base de données en ligne qui a remplacé le registre des incidents ;
4. le protocole de partage des informations sur les incidents de VBG ;
5. la fiche des activités de prévention ;
6. la base de rapportage Excel (GBVIMS Offline).

### 1.2. Mode de production des données

Ce rapport résulte de l'analyse des données collectées en 2018 à travers le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (GBVIMS-CI) comme le présente la figure ci-dessous. Ainsi, différents niveaux interviennent dans le circuit de productions données :

- **Niveau local (terrain)** : Services Sociaux (Complexe Socio-Éducative et Centre Social) et ONG :
  - Prévenir et faire la prise en charge psychosociale et l'accompagnement holistique ;
  - Renseigner les outils physiques ;
  - Renseigner la base de données Excel à partir des outils physiques.
- **Niveau intermédiaire (Régional)** : Direction Régionale du MFFE
  - Contrôler la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
  - Certifier l'information avant transmission au niveau central.
- **Niveau central** : DEPS du MFFE :
  - Renforcer les capacités sur les outils de collecte ;
  - Gérer la base de données nationale ;
  - Produire les rapports statistiques nationaux de routine.



**Figure 1** : Circuit de collecte, de transmission et d'analyse de données

### 1.3. Cartographie des plateformes VBG en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire compte au 1<sup>er</sup> avril 2019 cinquante-neuf (59) Plateformes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PF VBG) installées (localités encadrées en rouge). Parmi ces 59 PF VBG, 02 ne sont plus fonctionnelles (Taï et Zouan-Hounien marquées d'une étoile rouge). Cf. **figure 2**.

Aussi, le District Autonome d'Abidjan compte, à lui seul, douze (12) PF VBG : Abobo, Adjamé Santé, Adjamé 220, Attécoubé, Cocody Nord, Cocody-Bingerville, Koumassi, Marcory, Port-Bouet, Treichville, Yopougon Port-Bouet 2, Yopougon Niangon Sud.

Par ailleurs, les localités (encadrées en jaune) n'abritent pas de Plate-Forme (PF) VBG mais les services sociaux de base (Complexes Socio-Éducatifs, Centres Sociaux) qui y sont implantés fournissent une réponse contre les VBG. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la stratégie de suivi des agents formés issus des PF VBG et mutés dans les localités n'abritant pas de mécanismes.



Figure 2 : Cartographie des plateformes VBG en Côte d'Ivoire

#### 1.4. Localités et structures de provenance des données

Les données ayant servi à produire le présent rapport proviennent des 84 localités. Aussi, 59 localités sur les 84 bénéficient d'une plateforme de lutte contre les VBG. Par ailleurs, les données recueillies dans ces 25 autres localités (marquées en jaune dans le tableau ci-dessous) ont été collectées et transmises par les services sociaux et ONG qui travaillent.

**Tableau 1** : Localités de provenance des données

N°	LOCALITES	N°	LOCALITES	N°	LOCALITES
1	ABENGOUROU	29	DANANE	57	MARCORY
2	ABOBO	30	<b>DAOUKRO</b>	58	M'BAHIAKRO
3	ABOISSO	31	<b>DIEGONEFLA</b>	59	MEAGUI
4	ADIAKE	32	DIMBOKRO	60	<b>MINIGNAN</b>
5	ADJAME 220 LOGEMENTS	33	DIVO	61	ODIENNE
6	ADJAME SANTE	34	<b>DJEBONOUA</b>	62	<b>OKROUYO</b>
7	ADZOPE	35	DUEKOUÉ	63	<b>OUME</b>
8	AGBOVILLE	36	FERKESSEDOUGOU	64	<b>SAIOUA</b>
9	BANGOLO	37	GAGNOA	65	SAKASSOU
10	BEOUMI	38	<b>GOMERE</b>	66	SAN-PEDRO
11	BIANKOUMA	39	GRAND-BASSAM	67	SASSANDRA
12	BLOLEQUIN	40	<b>GRAND-BEREBY</b>	68	SEGUELA
13	BONDOUKOU	41	<b>GRAND-ZATTRY</b>	69	SIRASSO
14	BONGOUANOU	42	<b>GUEYO</b>	70	SOROBANGO
15	BONOUA	43	GUIGLO	71	SOUBRE
16	BOTRO	44	ISSIA	72	<b>TABAGNE</b>
17	BOUAFLE	45	<b>JACQUEVILLE</b>	73	TABOU
18	BOUAKE	46	<b>KANIASSO</b>	74	TANDA
19	BOUNA	47	KATIOLA	75	<b>TAOUDI</b>
20	BOUNDIALI	48	KORHOGO	76	TOUBA
21	BROBO	49	KOUMASSI	77	TOULEPLEU
22	BUYO	50	<b>LAKOTA</b>	78	<b>TOUPAH</b>
23	<b>COCODY ANONO</b>	51	<b>LOGUALE</b>	79	<b>VAVOUA</b>
24	COCODY M'POUTO	52	<b>LOPOU</b>	80	YAMOISSOUKRO
25	COCODY NORD	53	<b>MADINANI</b>	81	YOPOUGON NIANGON SUD
26	DABAKALA	54	MAFERE	82	<b>YOPOUGON YAO SEHI</b>
27	DABOU	55	<b>MAHAPLEU</b>	83	ZOUAN-HOUNIEN
28	DALOA	56	MAN	84	<b>ZOUKOUGBEU</b>

### 1.5. Organisations productrices de données sur les VBG en 2018

Les organisations qui ont contribué à la collecte des données contenues dans le présent rapport d'analyse statistique 2018 dans le cadre des plateformes ou non sont les suivantes :

#### Les organisations gouvernementales :

- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

#### Les organisations non gouvernementales (ONG) :

##### - **Les ONG Internationales :**

- o International Rescue Committee (IRC) ;
- o Care International.

##### - **Les ONG nationales :**

- Alliance Côte d'Ivoire ;
- Fondation Djigui la Grande Espérance ;
- Association de Soutien à l'Auto Promotion Sanitaire Urbaine (ASAPSU) ;
- Mouvement pour l'Éducation, la Santé et le Développement (MESAD) ;
- Organisation Internationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille (ONEF) ;
- Organisation pour le Développement des Activités des Femmes (ODAFEM)
- Organisation Internationale pour la Solidarité et l'entraide en Afrique (OIS Afrique) ;
- Caritas Man et Bouna ;
- Children Life in Rural Area (CLIRA) Man;
- Sport pour la Paix et le Développement Humain (SPDH) Duékoué ;
- Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine (APVDH) Guiglo ;
- SILOE Danané ;
- Association Nationale d'Aide à l'Enfance en Danger (ANAED) Korhogo ;
- Renaissance Santé Bouaké (RSB) ;
- Vivre Informer Fraterniser (VIF) Daloa ;
- ONG PHINX Man ;
- Centre d'Excellence des Femmes (CEFM) de Man ;
- SOS Violences Sexuelles Abidjan
- ONG One Stop Center

En conséquence, les données collectées par ces structures ont été rapportées sur la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2018. Les analyses ont été réalisées sur un total de 2.744 cas de VBG.

**Tableau 2** : Statistiques des VBG par type selon la région et le district administratif

Districts	N°	Régions	Viol	Agression sexuelle		AP	MF	DROS	VPE	TOTAL
				AS hors MGF	MGF					
Abidjan	1	DA Abidjan	108	17	1	84	11	70	24	315
Yamoussoukro	2	DA Yamoussoukro	10	0	0	3	0	0	1	14
Bas-Sassandra	3	Gboklé	20	2	0	0	1	3	0	26
	4	Nawa	28	3	0	12	2	20	8	73
	5	San-Pedro	40	17	1	51	1	46	8	164
Comoé	6	Indénié-Djuablin	8	1	0	3	0	4	8	24
	7	Sud-Comoé	14	5	14	12	1	3	0	49
Denguélé	8	Folon	1	3	0	9	3	4	6	26
	9	Kabadougou	6	5	0	22	7	3	3	46
Goh-Djiboua	10	Gôh	13	2	0	10	1	3	11	40
	11	Loh-Djiboua	31	1	0	17	2	10	6	67
Lacs	12	Bélier	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Iffou	8	0	0	7	1	20	22	58
	14	Moronou	2	0	0	10	6	31	3	52
	15	N'Zi	7	0	0	10	0	13	1	31
Lagunes	16	Agneby-Tiassa	6	1	0	4	3	0	6	20
	17	Grands ponts	13	5	0	71	4	81	55	229
	18	Mé	21	1	0	3	0	0	5	30
Montagnes	19	Cavally	25	0	0	43	2	36	70	176
	20	Guémon	27	2	0	54	1	56	8	148
	21	Tonkpi	37	5	0	56	3	86	25	212
Sassandra-Marahoué	22	Haut-Sassandra	131	14	1	91	8	38	26	309
	23	Marahoué	6	1	0	18	1	22	6	54
Savanes	24	Bagoué	1	0	0	1	2	1	0	5
	25	Poro	17	5	0	28	3	21	16	90
	26	Tchologo	3	1	1	1	6	8	0	20
Vallée de Bandama	27	Gbéké	80	11	2	51	2	93	39	278
	28	Hambol	9	4	2	34	4	22	14	89
Woroba	29	Bafing	0	0	0	9	0	0	1	10
	30	Béré	0	0	0	0	0	0	0	0
	31	Worodougou	2	0	0	2	0	3	0	7
Zanzan	32	Bounkani	6	0	0	9	3	1	3	22
	33	Gontougo	13	2	1	7	4	29	4	60
			<b>693</b>	<b>108</b>	<b>23</b>	<b>732</b>	<b>82</b>	<b>727</b>	<b>379</b>	<b>2744</b>

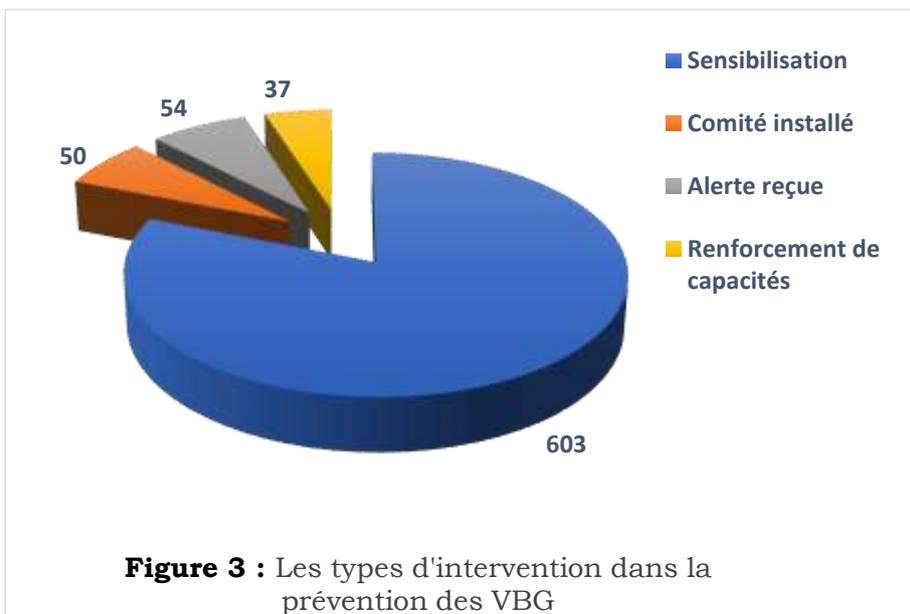
## II- ANALYSES PORTANT SUR LES ACTIVITES DE PREVENTION DES VBG

La prévention constitue le premier axe prioritaire de la stratégie nationale de lutte contre les VBG. Elle vise la protection des individus et des communautés à travers plusieurs mécanismes dont les comités de veille, les comités de protection, les Clubs santé. Elle tient compte du contexte sécuritaire, du milieu, de la cible et intègre des stratégies telles que l'autonomisation des femmes, le plaidoyer, la sensibilisation de masse et de proximité et le renforcement de capacité.

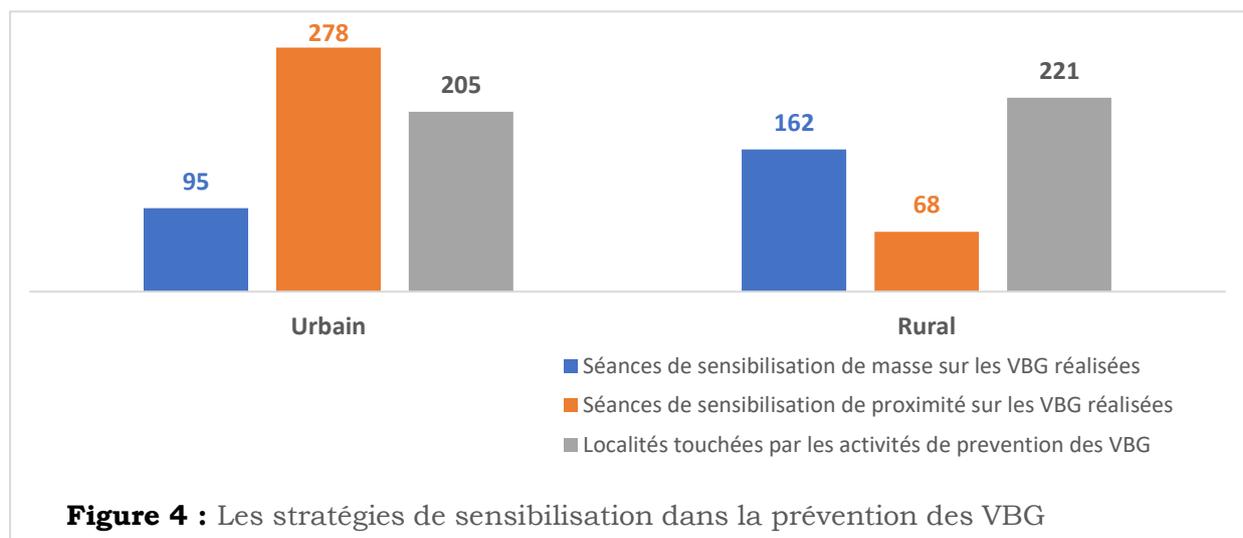
### 2.1. Les stratégies de prévention et de sensibilisation contre les VBG

Au cours de l'année 2018, 603 séances de sensibilisations sur les VBG dont 257 de masses et 346 de proximité (Cf. **figure 4**) ont été réalisées et ont touché 28.431 personnes dont 8.408 mineurs et 20.023 majeurs (Cf. **figure 5**). Les milieux rural et urbain ont été différemment approchés. Dans les villes, les sensibilisations de proximité ont été privilégiées parce qu'elles sont plus efficaces sur les communautés. L'expérience montre que dans

le milieu urbain, les individus sont plus réceptifs lors des entretiens individuels et de groupes. Quant au milieu rural, les populations sont organisées autour des leaders (communautaires, religieux, politiques, administratifs, ...) en qui elles s'identifient. Ces populations sont plus réceptives aux campagnes de masse conduites par leurs leaders.

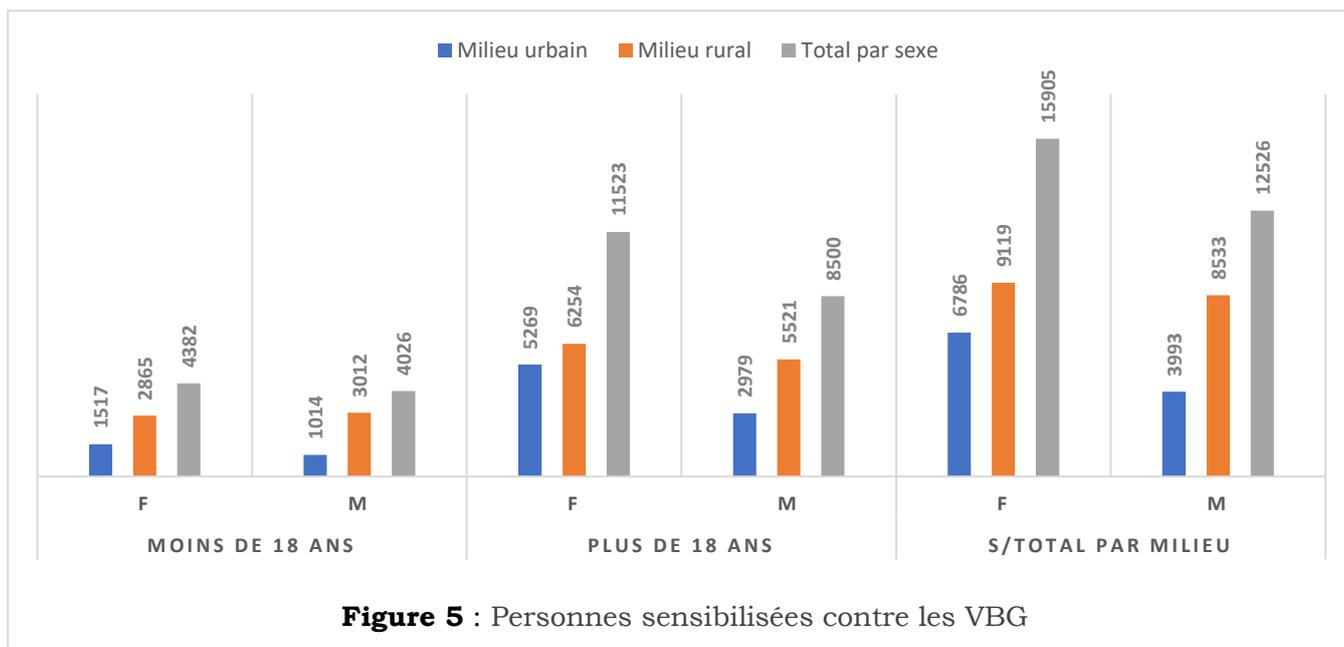


**Figure 3 :** Les types d'intervention dans la prévention des VBG



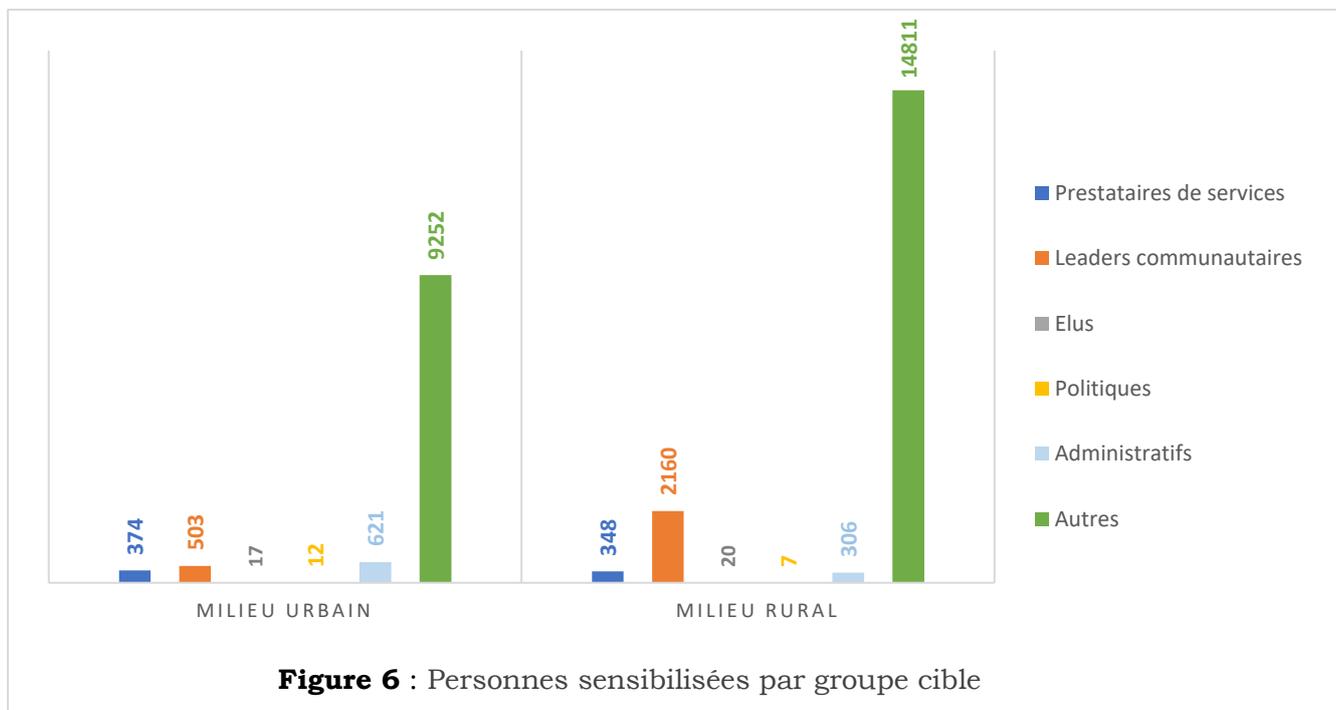
**Figure 4 :** Les stratégies de sensibilisation dans la prévention des VBG

## 2.2. Les personnes sensibilisées contre les VBG

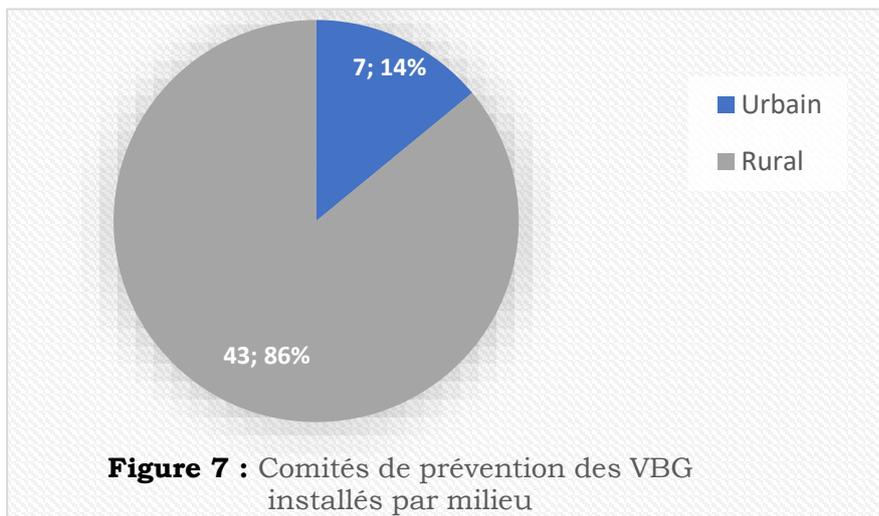


Plusieurs activités de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, organisées en milieu urbain et en milieu rural suivant des stratégies de sensibilisation de masse ou de proximité ont touché un total de 28.431 personnes, dont 722 prestataires de services soit 2,53%, 2.663 leaders communautaires soit 9,36%, 37 élus soit 0,13%, 19 hommes politiques soit 0,06%, 927 personnels administratifs soit 3,26% et 24.033 autres personnes soit 84,63% (Cf. **figure 6**).

Le graphique montre que les groupes ciblés ont été touchés par les sensibilisations sur les VBG. De plus, les leaders communautaires qui influencent les personnes survivantes en faveur du règlement à l'amiable, ont été suffisamment impliqués dans les sensibilisations.



### 2.3. La surveillance des VBG



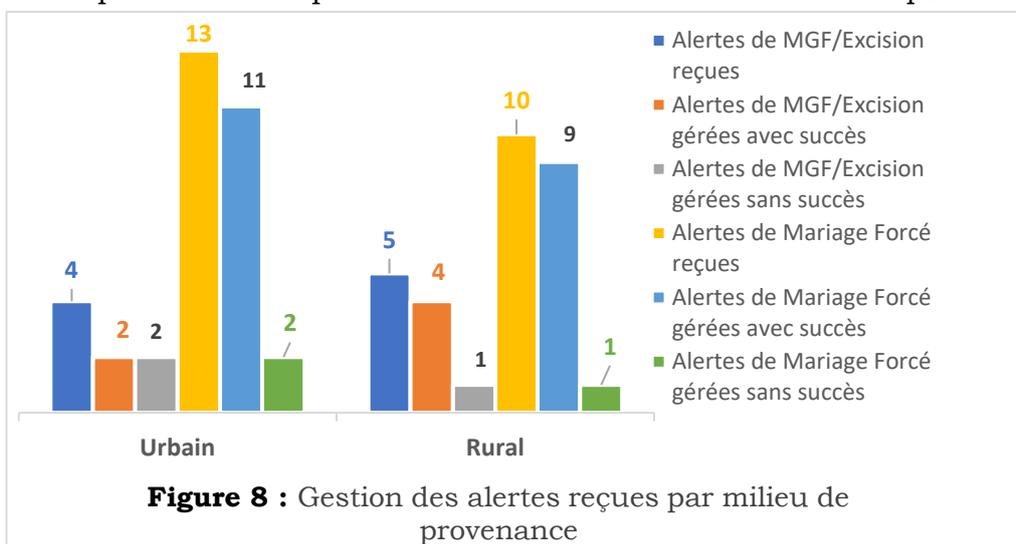
Pour accentuer les sensibilisations de proximité, faciliter le référencement des cas pour une prise en charge holistique de qualité et gérer efficacement les alertes, des mécanismes de préventions au nombre de 50 ont été installés majoritairement en milieu rural (43 sur

50). Ces mécanismes ont pour but de combler l'insuffisance de services de réponse en milieu rural.

Ces mécanismes de prévention ont permis de toucher 426 localités dont 205 quartiers

des villes, 221 villages et de gérer 54 alertes reçues. Sur les 54 alertes reçues, 26 ont été gérées avec succès et 28 gérées sans succès.

Près de la moitié des



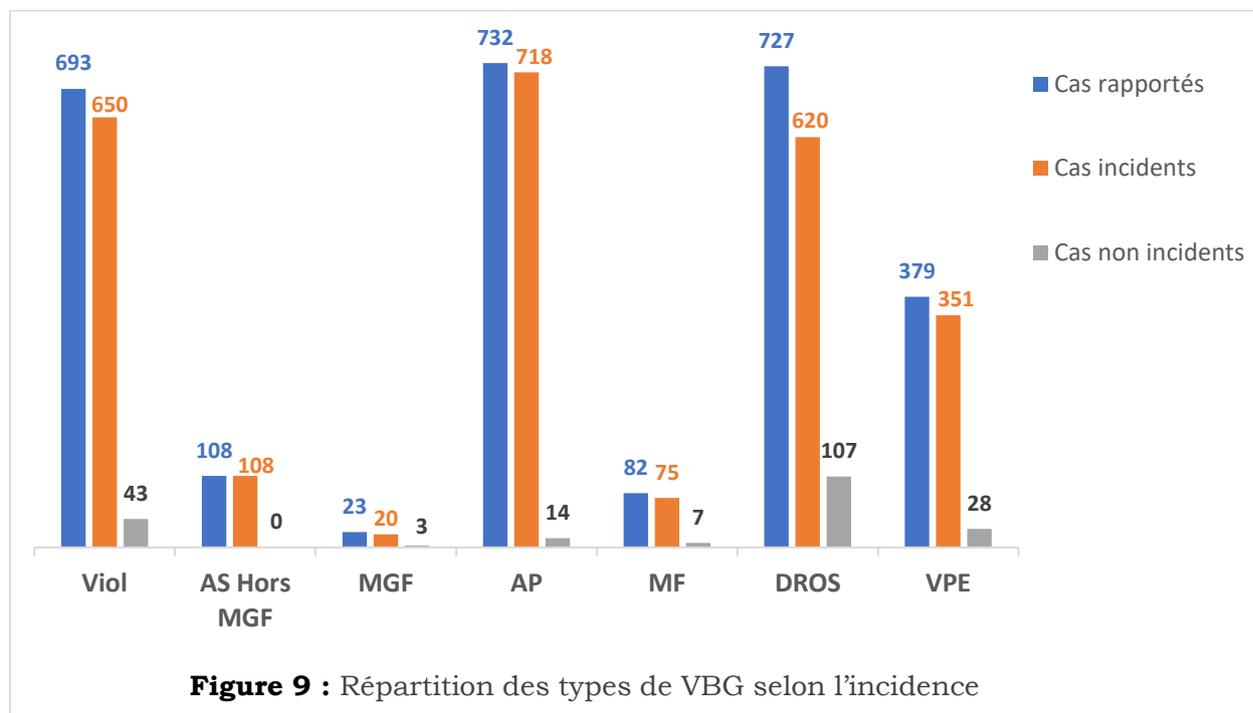
alertes reçues (23) concerne les mariages forcés avec 20 gérées avec succès. Cela s'explique par la portée des sensibilisations (film, téléfilm, campagne télé...) sur les comportements des populations. Par contre, concernant les mutilations génitales féminines, seulement 9 alertes ont été reçues au cours de l'année dont 6 ont été gérées avec succès. Le phénomène a tendance à rentrer dans la clandestinité.

En effet, les communautés qui s'adonnent à cette pratique sont conscientes des risques encourus suite à la vulgarisation et l'application de la loi de N°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes en Côte d'Ivoire.

### III- ANALYSES PORTANT SUR LES INCIDENTS

#### 3.1. Violences Basées sur le Genre (VBG) selon le type et l'incidence

Dans le cadre de la réponse, les acteurs de prise en charge ont assisté 2744 cas de VBG au cours de l'année 2018.

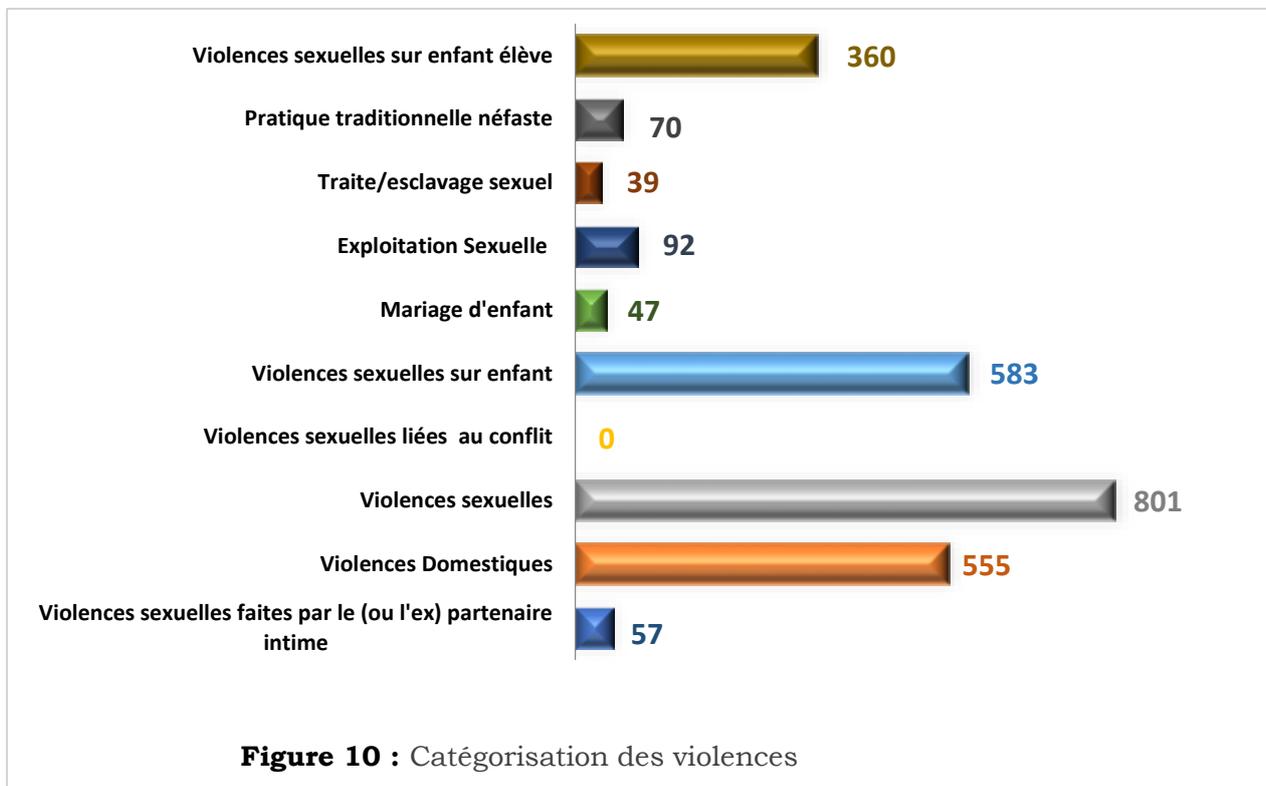


92,64% des cas rapportés sont des cas incidents contre 07,36% de cas non incidents. Ces données montrent la célérité avec laquelle les personnes survivantes saisissent les structures de prise en charge psychosociales. Cette célérité dans la saisine des structures de prise en charge pourrait s'expliquer par le nombre des sensibilisations menées, la création de plusieurs mécanismes de prévention, le renforcement et la création de plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG (de 54 en 2017 à 59 en 2018) et l'intégration de certaines ONG dans le système de référence et de contre référence.

52,97% des cas non incidents concernent les Dénis de Ressources, d'Opportunités ou de Services. En effet, ce type de VBG fait très souvent l'objet de gestion communautaire et de règlement à l'amiable. La saisine des structures de prise en charge psychosociale ne se fait que lorsque tous les autres recours ont échoué.

#### 3.2. Catégorisation des VBG

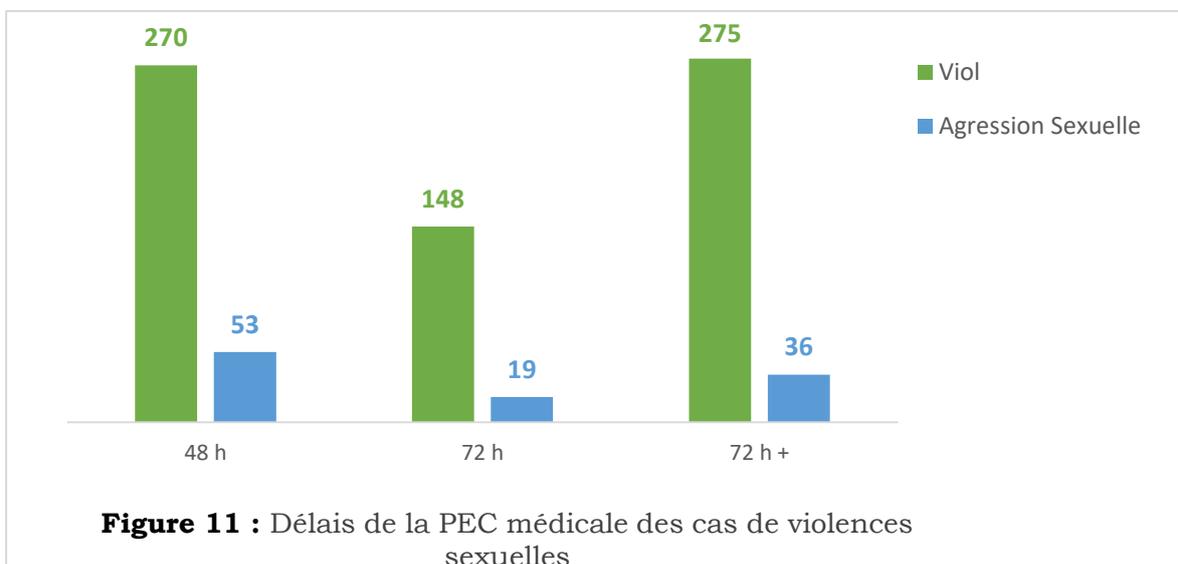
Les catégories d'incidents suivants ne sont pas incluses dans les six principaux types de violences basées sur le genre. Elles sont déterminées à partir de l'analyse faite en tenant compte du type d'incident, du contexte, de l'âge de la personne survivante, du lien avec l'auteur. Cette analyse est faite à partir des 2 744 cas de VBG rapportés.



En 2018, 801 cas de violences sexuelles ont été rapportés avec 583 cas sur les enfants, soit 72,78%. Parmi ces enfants, 360 sont des élèves. Un regard particulier doit être porté sur le cas des enfants victimes de violences sexuelles. Mieux, une étude doit être diligentée pour comprendre le phénomène des violences sexuelles sur les enfants.

### 3.3. Temps écoulé entre la survenue du Viol ou d'une Agression Sexuelle et la Prise en charge médicale

La prise en charge médicale des cas de viol nécessite une promptitude pour répondre à la prophylaxie VIH et la prévention de la grossesse non désirée. Le respect des délais améliore la qualité de cette prise en charge. La prophylaxie VIH est inefficace après 72 heures de même que la prévention des grossesses non désirées au-delà de 120 heures.



60,32 % des cas de viols ont été pris en charge dans les délais requis c'est-à-dire dans les 72 H. Par contre, 39,68% de cas de viol n'ont pu bénéficier de cette prise en charge médicale dans les délais requis. Au niveau des agressions sexuelles, 66,67% des cas ont bénéficié d'une prise en charge dans les délais contre 33,33% hors délai. Les sensibilisations sur la célérité de recourir à un service médical en cas de violences sexuelles pour la prise en charge médicale commencent à donner des résultats. Toutefois, des efforts doivent être faits pour relever ce taux à travers la sensibilisation des individus et des communautés sur l'importance de la prise en charge des victimes dans les délais requis.

### 3.4. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

**Tableau 3 :** Proportion des cas de VBG ayant fait l'objet de plaintes devant une autorité judiciaire

<b>Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire</b>	<b>V</b>	<b>AS hors MGF</b>	<b>MGF</b>	<b>AP</b>	<b>MF</b>	<b>DROS</b>	<b>VPE</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre de plaintes portées	460	58	17	206	20	149	66	<b>976</b>
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice)	66,4%	53,7%	73,9%	28,1%	24,4%	20,5%	17,4%	<b>35,6%</b>
Nombre de femmes victimes ayant porté plainte	454	58	17	187	20	144	56	<b>936</b>
Proportion de femmes victimes ayant porté plainte auprès des structures compétentes (police, gendarmerie, justice)	66,6%	54,7%	73,9%	28,9%	24,4%	21,8%	17,4%	<b>37,1%</b>
Nombre d'hommes victimes ayant porté plainte	6	0		19	—	5	10	<b>40</b>
Proportion d'hommes victimes ayant porté plainte auprès des structures compétentes (police, gendarmerie, justice)	54,5%	0,0%		22,4%	—	7,5%	17,5%	<b>18,0%</b>
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	320	40	17	43	9	24	13	<b>466</b>
Proportion de plaintes portées auprès des structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	63,0%	53,3%	73,9%	21,7%	19,1%	16,0%	12,9%	<b>42,3%</b>
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	314	40	17	35	9	20	9	<b>444</b>
Proportion de plaintes portées auprès des structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	63,1%	54,8%	73,9%	24,8%	19,1%	19,6%	13,2%	<b>46,6%</b>
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	6	0		8	—	4	4	<b>22</b>
Proportion de plaintes portées auprès des structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	60,0%	0,0%		14,0%	—	8,3%	12,1%	<b>14,7%</b>

De manière générale, les cas de VBG ne font pas souvent objet de plaintes devant les autorités judiciaires compétentes. Contrairement aux années antérieures où la proportion de plaintes pour VBG était moindre, ce tableau montre une évolution de la tendance du fait que 35,6 % des victimes ont porté plainte à la suite des violences subies. En s'intéressant aux types de VBG, quels que soient l'âge et le sexe, le viol

est le type de VBG faisant l'objet le plus souvent de plaintes, 66,4% en 2018 contre 58,43% en 2016. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il y ait eu plusieurs actions entreprises telles que les sensibilisations, les renforcements des capacités des acteurs du système juridico-judiciaire, la reprise des cours d'assises.

En outre, on note un nombre élevé de plaintes rapportées pour les enfants victimes de viol (320) notamment les filles (314).

### 3.5. Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

**Tableau 4** : Temps écoulé entre la date de l'incident de VBG et celle de sa déclaration à la structure de prise en charge psychosociale

Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
0 à 3 jours	361	75	19	544	36	285	212	1532
4 à 14 jours	157	21	0	121	16	152	79	546
15 à 30 jours	32	3	0	15	11	44	19	124
31 à 90 jours	67	8	1	30	10	79	30	225
91 jours et plus	76	1	3	22	9	167	39	317

Sur un total de 2744 cas de VBG déclaré dans les structures de prise en charge psychosociale, 1532 soit 55,83% ont été déclarés dans un délai de trois jours. De façon spécifique, ont été déclarés :

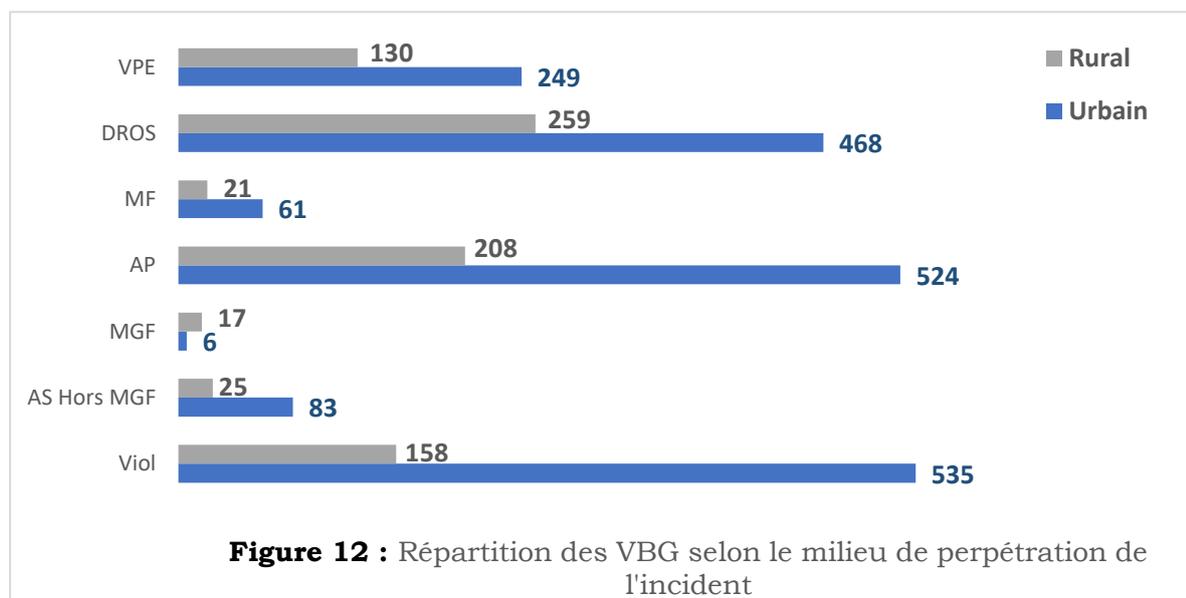
- 52,09% pour des cas de viol ;
- 69,44% pour les agressions sexuelles hors MGF ;
- 82,61% pour les MGF ;
- 74,32% pour les Agressions physiques ;
- 43,90% pour les mariages forcés ;
- 39,20% Déni de ressources, d'opportunités ou de services ;
- 55,94% Violences psychologiques et émotionnelles.

L'on constate que 361 incidents de viol sur 693, soit 52,09% ont été déclarés dans un délai de trois (3) jours (72 heures) dans les structures de prise en charge Psychosociale. Cette information nous indique que certains cas bénéficiant de prise en charge médicale dans les 72 heures, comparativement à la **figure 11** sur le temps écoulé entre la commission de l'incident et la prise en charge médicale n'ont pas été rapportés à la structure de prise en charge psychosociale.

Au vu des résultats ci-dessus énumérés, les cas de MGF sont les plus déclarés dans un délai de trois jours dans les structures sociales de prise en charge suivi des cas d'agression physique. Les cas les moins déclarés dans le délai de 72 heures dans les services de prise en charge psychosociale sont les cas de dénis de ressources suivis de mariages forcés. On pourrait expliquer ce faible niveau de déclaration par la persistance des pesanteurs socioculturelles qui en font obstacle.

Cette différence entre le taux de déclaration par rapport au délai de 03 jours constaté, notamment pour le viol, pourrait s'expliquer par le fait que la structure psychosociale de prise en charge ne soit pas forcément la porte d'entrée de tous les cas et que les personnes survivantes aient déjà reçu une première prise en charge. L'intérêt à porter l'attention sur le délai de trois jours entre l'incident et la déclaration à la structure de prise en charge psychosociale est lié à la nécessité de prévenir les infections à VIH dans ce délai et la prévention des grossesses non désirées dans le délai de 120 heures. Une interprétation à contrario du taux de 52,09% de déclaration des cas aux services de prise en charge dans le délai de 72 heures pourrait laisser percevoir qu'une très grande proportion de personnes survivantes, soit 47,81% n'ont pas bénéficié de prise en charge médicale et n'ont donc pas eu la chance de bénéficier de Prophylaxie Post-Exposition (PEP). Cette analyse est conforme aux données contenues à la **figure 11** sur le temps écoulé entre la survenue du viol et la PEC médicale, soit 39,68%. Quand on croise les données des cas incidents (Cf. **figure 9**) et celles de la **figure 11**, on relève qu'environ 36% des personnes survivantes des cas incidents n'ont bénéficié pour la période de rapportage d'aucune PEC médicale. Ces personnes sont donc exposées au risque d'infections et autres inconvénients liés au viol. Ces faibles taux pourraient s'expliquer par le poids des règlements à l'amiable qui prévaut dans les communautés.

### 3.6. Le milieu de perpétration des incidents de VBG



L'analyse de ces données indique que sur les 2744 cas rapportés, 1926 (70,19%) ont été perpétrés en zone urbaine et 818 soit 29,81% en milieu rural.

Cette situation pourrait être liée au fait que les structures de prise en charge sont concentrées en milieu urbain. À cela s'ajoute le fait que de nombreux cas survenus en milieu rural ne sont pas déclarés du fait des pesanteurs socioculturelles et de la faible couverture en structures de prise en charge.

En outre, en milieu rural, les dénis de ressources, d'opportunités ou de services sont les violences les plus perpétrés avec un effectif de 259 cas sur 818, soit une proportion de 31,66%, contrairement au milieu urbain où le viol vient en tête avec une proportion de 27,78%. Ces résultats montrent qu'il est important de diversifier les messages de sensibilisation en fonction du milieu.

### 3.7. Les lieux de perpétration des incidents de VBG

**Tableau 5** : Répartition des VBG selon le lieu de perpétration de l'incident

Lieu de perpétration de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
École	18	5	0	8	3	6	4	44
Chemin de l'école	13	2	0	8	0	2	1	26
Route/Rue	114	23	0	62	0	9	14	222
Brousse/Forêt	42	9	17	7	2	0	0	77
Au champ	18	0	0	7	0	0	2	27
Au marché	27	0	0	9	1	7	1	45
Site d'accueil	0	0	0	1	0	0	0	1
Hôtel	10	1	0	2	0	2	2	17
Camp	4	0	0	0	0	1	1	6
Point de contrôle/Barrage	0	0	0	4	0	0	0	4
Domicile de la victime	108	20	1	149	31	189	86	584
Domicile de l'agresseur	227	28	2	411	23	309	194	1194
Autre domicile	49	4	1	14	6	23	17	114
Autres	55	13	2	38	5	43	15	171
Non applicable	8	3	0	12	11	136	42	212

On constate que les domiciles censés être les endroits les plus sécurisants, se trouvent être les principaux lieux de commission des VBG.

Sur 2744 cas rapportés, le domicile de l'agresseur constitue le principal lieu de perpétration des VBG (43,51%), suivi respectivement du domicile de la survivante (21,28%) et 8,09% pour la route/rue. Cette information confirme l'assertion selon laquelle la VBG est un phénomène d'ordre familial et privé. La majorité des cas rapportés sont les dénis de ressources d'opportunités ou de services suivis des agressions physiques, et des viols qui sont perpétrés par des partenaires ou ex-partenaires ou personnes de l'entourage de la victime. Cela s'explique d'autant plus que parmi les 2744 cas de VBG déclarés en 2018, 2216 cas, soit 80,76% ont leurs auteurs qui sont connus ou ont un lien avec la victime, avec 1219 soit 44,42% perpétrés par les partenaires ou ex-partenaires intimes.

### 3.8. Les moments de perpétration des incidents de VBG

**Tableau 6** : Répartition des VBG selon le moment de perpétration de l'incident

Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	144	17	6	209	19	212	127	734
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	138	33	0	162	11	107	31	482
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	388	51	15	321	20	154	117	1066
Non applicable	23	7	2	40	32	254	104	462

La nuit est le moment le plus à risque de perpétration des cas de VBG.

L'on constate en effet que sur 2744 cas, 1066 cas soit 38,85% sont commis le soir entre le coucher et le lever du soleil suivis de 734 cas soit 26,75% commis le matin entre le lever du soleil et midi. Pour les cas de viol, sur 693, 388 soit 55,99% sont commis le soir. Il en est de même pour les MGF dont 15 cas sur 23 soit 65,21% sont commis pendant ce même moment.

Il convient de noter que les activités de prévention devraient intégrer des stratégies qui permettent de renforcer la sécurité et développer de messages pouvant éveiller les consciences sur les mesures à prendre la nuit.

### 3.9. Les contextes sécuritaires dans lesquels les VBG ont été perpétrés

**Tableau 7** : Répartition des VBG par type selon le contexte sécuritaire

Contexte sécuritaire	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
RAS	681	106	23	716	82	723	370	2701
Conflit/attaque armé	0	0	0	0	0	0	0	0
Conflit intercommunautaire	0	0	0	1	0	0	0	1
Manifestation politique / syndicale	0	0	0	2	0	0	0	2
Barrage	0	0	0	1	0	0	0	1
Braquage	2	0	0	0	0	0	0	2
Exploitation des ressources de la terre et eau	1	0	0	2	0	2	1	6
Périodes de fêtes	7	1	0	2	0	2	0	12
Autres	2	1	0	8	0	0	8	19

De manière générale, les données en 2018 montre qu'un seul cas de VBG a été rapporté dans un contexte de conflit intercommunautaire. Aucun cas de VBG lié au conflit. Cela confirme qu'il n'y a pas eu de violence sexuelle liée au conflit. Les efforts doivent donc être maintenus pour renforcer ce résultat.

#### IV- INFORMATIONS RELATIVES AUX PERSONNES SURVIVANTES

##### 4.1. Les personnes survivantes des VBG réparties en fonction de leur âge et leur sexe

Sur les 2.744 cas de VBG rapportés, 91,91% des cas de VBG ont été commis sur les personnes de sexe féminin dont 37,75% sont des filles.

**Tableau 8** : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe selon le Type

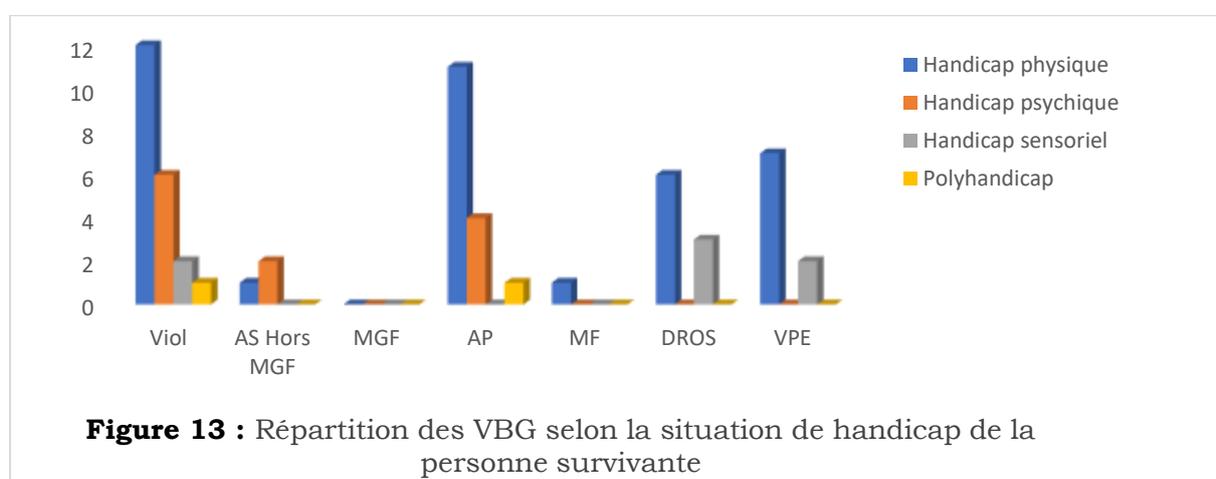
Types de Violences Basées sur le Genre	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à moins de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +		Total par sexe		Total par âge		Total par type
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	- 18ans	18ans +	
Viol (V)	17	0	63	5	221	3	197	2	98	1	86	0	682	11	508	185	693
Agression sexuelle (AS) hors MGF	4	0	23	1	28	0	18	1	15	0	18	0	106	2	75	33	108
Mutilations génitales (MGF)	1		12		7		3		0		0		23		23	0	23
Agression Physique (AP)	7	3	19	17	62	19	53	18	150	5	356	23	647	85	198	534	732
Mariage Forcé (MF)	0	0	0	0	14	0	33	0	30	0	5	0	82	0	47	35	82
Déni de Ressources, d'Opportunités et de Services (DROS)	18	16	22	10	21	10	41	12	147	4	411	15	660	67	150	577	727
Violence Psychologique et Émotionnelle (VPE)	3	6	5	7	30	8	30	12	68	5	186	19	322	57	101	278	379
<b>Sous-Total</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>144</b>	<b>40</b>	<b>383</b>	<b>40</b>	<b>375</b>	<b>45</b>	<b>508</b>	<b>15</b>	<b>1062</b>	<b>57</b>	<b>2522</b>	<b>222</b>	<b>1102</b>	<b>1642</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75</b>		<b>184</b>		<b>423</b>		<b>420</b>		<b>523</b>		<b>1119</b>		<b>2744</b>				

L'analyse du **Tableau 8** par tranche d'âge nous révèle que sur 693 cas de viols, 73,30% sont commis sur les enfants. La petite enfance (0 à 4 ans) n'est pas épargnée avec un total de 17 cas. 100% des mutilations génitales féminines sont également pratiquées sur les enfants ainsi que 69,44% des agressions sexuelles. En un mot, les enfants et plus spécifiquement les filles (97,94%) sont plus victimes de violences sexuelles que les adultes. Ces chiffres traduisent la vulnérabilité des enfants face au phénomène de violence basée sur le genre.

100% des cas de mariage forcé rapportés sont des personnes de sexe féminin et plus de la moitié sont des filles. Le phénomène du mariage des enfants demeure avec la féminisation de la pauvreté et la persistance des pratiques traditionnelles néfastes. L'absence de données en rapport avec les personnes de sexe masculin ne signifie pas l'inexistence de ce phénomène chez cette cible.

#### 4.2. Les VBG et la situation de handicap des personnes survivantes

En 2018, sur les 2744 cas de VBG, 59 sont notifiés sur des personnes en situation de handicap.



Le constat est que les cas de viol sont les plus fréquents chez les personnes en situation de handicap avec un total 21 cas de viol, soit un pourcentage de 35,59%. Les personnes en situation de handicap physique, du fait de la mobilité réduite ou inexistante, sont plus exposées au viol.

#### 4.3. Répartition des personnes survivantes de VBG selon leur statut scolaire ou leur niveau d'instruction

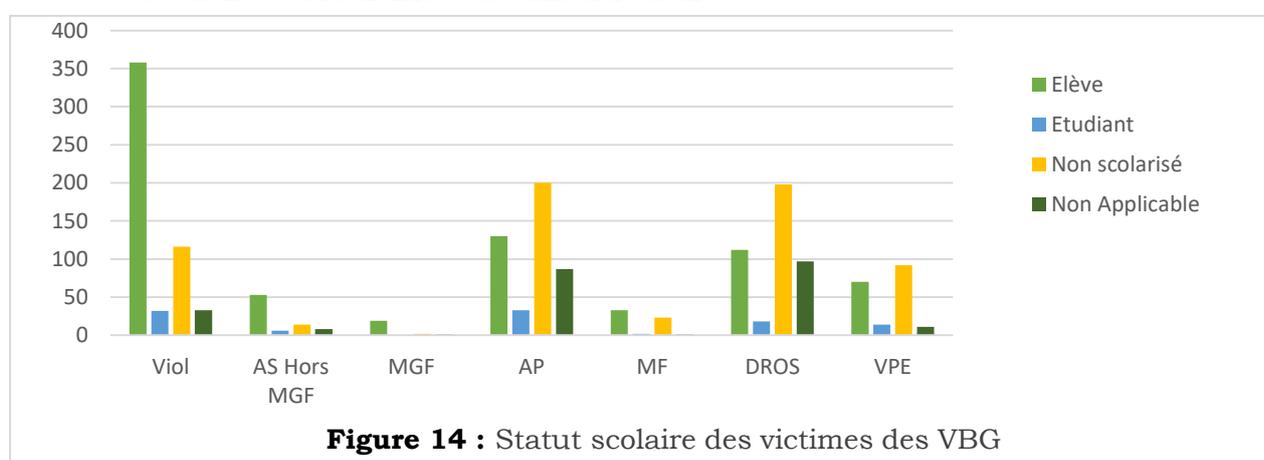
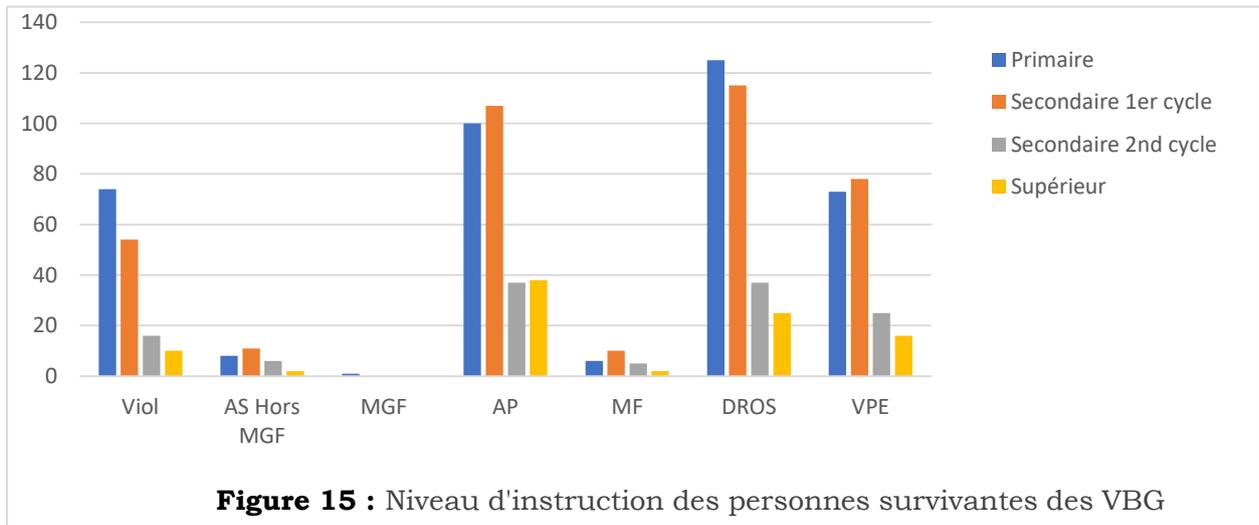


Figure 14 : Statut scolaire des victimes des VBG

Au cours de l'année 2018, 775 élèves, soit 28,24% ont été victimes de VBG contre 105 étudiants, soit 3,83 %. Les élèves sont plus touchés par les viols avec une proportion de 46,19%. Quant aux étudiants, ils sont plus victimes d'agressions physiques avec une proportion 31,43%. Il faut noter que dans les écoles, les installations des clubs-santé et des comités de veille ont permis la dénonciation des cas de VBG et la prise en charge des personnes survivantes dans les services



**Figure 15 :** Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG

adéquats.

76,49% de personnes avec un niveau d'instruction victimes de VBG dénoncent les incidents. Cela pourrait être en lien avec les activités de sensibilisation et l'introduction des thématiques des VBG dans les curricula de formation. Les personnes non scolarisés (23,51%), par contre, dénoncent moins les VBG que les personnes instruites. Cela est dû à l'ignorance et l'acceptation des VBG par ces personnes.

## V- INFORMATIONS RELATIVES AUX PRESUMES AUTEURS DE VBG

### 5.1. Les tranches d'âge des présumés auteurs de VBG

**Tableau 9** : Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur âge

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Moins de 18 ans	45	16	0	27	5	17	16	126
18 ans et plus	559	79	8	662	68	652	334	2362
Mixte	5	1	14	15	3	21	5	64
Inconnu	84	11	1	28	6	37	24	191

Il ressort du tableau que les auteurs âgés de plus de 18 ans sont les plus nombreux (2362).

### 5.2. Le sexe des auteurs présumés de VBG

**Tableau 10** : Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur sexe

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	15	7	7	108	2	47	59	245
Masculin	653	97	2	594	52	653	291	2342
Mixte	16	2	14	25	27	21	24	129
Inconnu	9	2	0	5	1	6	5	28

L'analyse des données montre que les auteurs des VBG sont en grande majorité de sexe masculin (85,35%) contre 8,93% de sexe féminin. Cela pourrait s'expliquer par leur situation de supériorité masculine liée aux normes de genre qui mettent les femmes dans une position sociologique, psychologique et économique défavorable.

On note également que certaines violences sont commises en réunion ou par des groupes de personnes constitués des deux sexes (4,70%).

De même, le tableau nous montre que les auteurs de sexe féminin s'observent le plus au niveau d'agressions physiques (108 cas) et des violences psychologiques/émotionnelles (59 cas). Au niveau du sexe masculin, les types d'incidents les plus connus sont le viol, l'agression physique et les dénis de ressources, d'opportunités ou de services.

### 5.3. Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre

**Tableau 11** : Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	590	93	4	668	47	677	337	2416
Deux	41	9	3	52	12	29	23	169
Plus de deux	60	3	15	12	17	10	12	129
Inconnu	2	3	1	0	6	11	7	30

L'analyse montre une supériorité du nombre de cas perpétrés par une seule personne avec 2416 cas soit 88,05%, dont 677 sont des dénis de ressources, d'opportunités ou de services soit 24,67%. On note également qu'au niveau du viol, 101 sont des cas de viol collectif. Cela augmente les risques d'infection à VIH et les traumatismes physiques et psychologiques.

### 5.4. Les liens entre les auteurs présumés et les victimes de VBG

**Tableau 12** : Répartition des VBG selon les liens entre le présumé auteur et la victime

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Inconnu	169	21	1	17	11	13	16	248
Partenaire ou ex-partenaire intime	42	15	0	429	10	518	205	1219
Principale personne s'occupant de la survivante	19	7	2	116	36	94	43	317
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	39	7	19	63	17	69	62	276
Superviseur/employeur	16	1	0	3	0	4	1	25
Camarade	37	0	0	12	0	2	4	55
Enseignant/responsable scolaire	3	2	0	2	0	0	0	7
Prestataire de service	5	2	0	0	0	1	0	8
Colocataire	7	0	0	1	0	1	0	9
Voisin	45	12	0	8	1	2	1	69
Ami de la famille	65	13	0	11	5	2	16	112
Autre membre de la communauté résidente	70	6	1	26	1	6	9	119
Sans lien	155	19	0	25	0	6	17	222
Autre lien	21	3	0	19	1	9	5	58

En 2018, 2216, soit 80,76% des cas de VBG déclarés ont leurs auteurs qui sont connus ou qui ont un lien avec la victime, et 1219, soit 44,42% sont perpétrés par les partenaires ou ex-partenaires intimes. La vulnérabilité socioéconomique des personnes survivantes les expose aux violences des personnes de leur entourage.

En effet, 1 625 des victimes de VBG, soit 59,22% des cas, sont des adolescents et jeunes âgées de moins de 25 ans et 2 522 soit 91,91% sont de sexe féminin. Aussi, les auteurs de 348 cas de viol, soit 50,22%, sont connus avec 42 cas de viol conjugal.

### 5.5. Les professions des auteurs présumés de VBG

**Tableau 13** : Répartition des VBG selon la profession de l'auteur présumé

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Inconnue	260	32	15	61	16	76	36	496
Enseignant(e)	11	3	0	34	0	46	30	124
Prestataire de santé	3	1	0	6	0	3	5	18
Fonctionnaire	8	1	0	23	1	24	26	83
Forces armées légales (Policier/Gendarme/Militaire...)	7	0	0	29	0	12	5	53
Dozo/Mercenaire/Milicien	0	0	0	1	0	0	0	1
Dignitaire religieux	2	0	0	2	1	1	1	7
Leader communautaire	1	0	0	1	1	4	0	7
Leader politique	0	0	0	0	0	0	0	0
Planteur/Agriculteur	75	9	2	154	25	191	87	543
Commerçant(e)	39	10	2	101	19	80	42	293
Transporteur	20	8	0	39	1	32	10	110
Étudiant(e)/Élève	79	12	0	18	0	17	13	139
Agent du SNU	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans emploi	64	15	3	62	1	38	44	227
Autres	124	17	1	201	17	203	80	643

Les auteurs de VBG exercent des professions diverses. Les données recueillies montrent que la profession de la majorité des auteurs est dans la rubrique autre (643 soit 23,43%). La rubrique Planteur/Agriculteur vient en deuxième position et les personnes dont on ne sait pas la profession sont classées en troisième position avec respectivement 19,79% et 18,08%.

Il apparaît important de s'attarder sur les professions Commerçant, Sans emploi, Étudiant /Élève, Enseignant. Ces dernières constituent 28,53% des auteurs, dépassant la catégorie Autre.

Au sujet du viol, les auteurs les plus nombreux sont inconnus suivis des étudiants et des planteurs. Ainsi, des sensibilisations ont-elles besoin d'être menées à l'endroit de ces populations cibles.

## VI- OPPORTUNITES ET BONNES PRATIQUES

### 6.1. Principales opportunités pour la collecte des données sur les VBG

Le processus de collecte de données sur les VBG bénéficie de multiples opportunités qui facilitent sa mise en œuvre. Ce sont :

- L'existence d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG) qui constitue le cadre de référence des interventions en matière de lutte contre les VBG ;
- L'existence d'un pool de cinq (05) formateurs nationaux sur le GBVIMS-CI composé essentiellement de fonctionnaires de l'Administration Publique ;
- La présence du développeur de la Base de Données VBG sur le territoire ivoirien qui permet une mise à jour et une maintenance régulière de la base ;
- Le renseignement de la base de données locale (Outil de rapportage Excel) sans nécessité de connexion internet ;
- L'administration de la Base de Données VBG assuré par le Ministère assurant le lead de la lutte contre les VBG renforçant la crédibilité et la pérennisation du système de gestion des données ;
- L'existence de directives, de normes et de documents cadres nationaux qui facilitent une adhésion de tous les acteurs et de tous les partenaires au GBVIMS ;
- L'existence de mécanismes de coordination de la réponse au niveau local intégrant tous les acteurs de la prévention et de la prise en charge (59 plateformes de lutte contre les VBG installées sur l'étendue du territoire national).

### 6.2. Bonnes pratiques relevées

La mise en œuvre du GBVIMS-CI permet de relever des pratiques qui constituent des facteurs de succès. Il s'agit de :

- L'implication des directeurs et des chefs de services sociaux déconcentrés, facteur déterminant dans la collecte et la remontée des données ;
- Le coaching des acteurs qui permet la mise en œuvre effective des acquis des sessions de formations ;
- La forte implication des cadres du service public dans le GBVIMS peut garantir sa pérennisation ;
- L'instauration des réunions de gestion de cas au sein des services de base certifie la qualité des données collectées et transmises.

## **VII- DEFIS MAJEURS À RELEVER**

Les défis majeurs à relever restent :

- La mise en place effective du Programme National de Lutte contre les VBG, doté de fonds publics pouvant garantir le financement de la SNLVBG, notamment le volet études, collecte et analyse des données de l'axe prioritaire 5.
- L'intégration des modules de formation sur les VBG dans les curricula de formation de base des fonctionnaires et agents de l'État et dans les écoles de formation de base, y compris les outils, les principes de collecte et d'analyse des données.
- L'assurance du financement de la production régulière des données de qualité impliquant :
  - o Le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs clés ;
  - o La reprographie des formulaires physiques et leur mise à disposition au niveau des sites d'intervention des prestataires de services ;
  - o La réalisation de missions périodiques d'assistance et d'appui technique des gestionnaires de données ;
  - o L'utilisation systématique des formulaires pour la documentation des cas par tous les intervenants sociaux ;
  - o La maintenance et la mise à jour régulière de la base de données du GBVIMS-CI.

## **VIII- PERSPECTIVES 2019**

Les perspectives 2019 concernent essentiellement :

- La présentation officielle du GBVIMS-CI et du rapport 2018 aux différentes parties prenantes ;
- La réalisation de missions de suivi et évaluation de certaines plates-formes ;
- L'organisation d'un bilan de mise en œuvre du GBVIMS-CI après 36 mois d'opérationnalisation.

## **IX- RECOMMANDATIONS**

### **9.1. À l'endroit des organisations productrices des données**

- Utiliser systématiquement les outils du GBVIMS-CI pour la collecte et la transmission des données ;
- Instituer une revue semestrielle avec les acteurs pour la consolidation des données et aussi élaborer le rapport semestriel.
- Instituer des réunions de gestion de cas pour assurer le contrôle de la qualité des données.

### **9.2. À l'endroit des directions régionales du MFFE**

- Rendre fonctionnels les Comités Régionaux de lutte contre les VBG, organes prévus par la SNLVBG ;
- Avoir de la célérité dans le contrôle qualité des données et leur transmission au niveau central.
- Faire le suivi auprès des acteurs de collecte en vue de la remontée régulière des données.

### **9.3. À l'endroit du MFFE**

- Faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour rendre effectif le Programme National de Lutte contre les VBG et le doter de fonds publics pouvant garantir le financement de la SNLVBG ;
- Doter les structures sociales de base de financement nécessaire pour la prise en charge des personnes de VBG ;
- Mettre en place un mécanisme officiel d'accès aux informations relatives aux VBG ;
- Faire une large diffusion du présent rapport national 2018 sur les VBG auprès des différentes parties prenantes ;
- Rendre accessible la base de données en ligne à toutes les parties prenantes.
- Le renforcement des capacités des acteurs sur la gestion de cas pour assurer la qualité des données.

### **9.4. À l'endroit des Partenaires au Développement**

- Poursuivre l'appui au Ministère en charge de la lutte contre les VBG dans sa volonté de produire des données de qualité sur tout le territoire national.

## CONCLUSION

Ce rapport de l'année 2018 d'analyse des statistiques des violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire permet de mesurer et d'apprécier en plus des incidents, les efforts et les stratégies déployés par les acteurs engagés dans la lutte contre les VBG.

Le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (GBVIMS-CI), opérationnelle depuis Janvier 2016, nous a permis de disposer d'informations à la fois stratégiques et analytiques sur 2.744 survivantes des VBG prises en charge, issues de 84 localités.

La population féminine reste la grande victime des VBG avec 91,91% contre 8,09% de population masculine.

La zone urbaine (1926 soit 70,19%) constitue le principal milieu de perpétration des cas de VBG contre 818 soit 29,81% en milieu rural.

Les cas de VBG les plus rapportées en milieu urbain sont les viols (535 soit 27,78%), suivis des agressions physiques (524 soit 27,21%).

En milieu rural, les dénis de ressources, d'opportunité ou de services (259 cas, soit 31,62%), suivis des agressions physiques (208 cas, soit 25,43%) sont les plus déclarées.

En outre, le domicile de l'agresseur (43,51%), le domicile de la victime (21,28%) et la route/rue (8,09%), constituent les principaux lieux de perpétration des cas VBG (72,89%)

Le domicile de l'agresseur taraude en tête des lieux de commission des cas de VBG. Cependant, les données croisées du nombre important des viols commis sur la route/rue (114 soit 16,45% des viols) et pendant le soir : entre le coucher et le lever du soleil (388 soit 55,99%) devraient orienter les politiques des autorités, en occurrence : accentuer l'électrification rurale.

## ANNEXES

**Tableau 14 :** Évolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2018

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2018	2 744	693	131	732	82	727	379
2017	3 415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3 061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

### Statistiques sur les survivants pris en charge en 2017

**Tableau 15 :** Répartition des survivants de VBG par type selon le sexe en 2017

Sexe	Viol	Agression sexuelle	Agression physique	Mariage forcé	Déni de ressources et d'opportunité	Violence psychologique et émotionnelle	Total	Proportion
Masculin	22	9	130	5	265	145	576	16,87 %
Féminin	674	197	644	120	846	358	2839	83,13 %
Ensemble	696	206	774	125	1111	503	3415	100,00 %

**Tableau 16 :** Répartition des victimes par typologie de VBG selon la tranche d'âge en 2017

Age	Viol	Agression sexuelle	Agression physique	Mariage forcé	Déni de ressources et d'opportunité	Violence psychologique et émotionnelle	Total	Proportion
0-4 ans	20	8	16	0	92	19	155	4,54 %
5-12 ans	159	41	56	4	104	34	398	11,65 %
13-17 ans	299	73	125	75	193	110	875	25,62 %
18-24 ans	152	72	284	38	394	193	1133	33,18 %
25 ans &+	66	12	293	8	328	147	854	25,01 %
Total	696	206	774	125	1111	503	3415	100,00 %

## Statistiques sur les survivants pris en charge en 2016

**Tableau 17** : Répartition des cas rapportés par type de VBG selon le sexe en 2016

Sexe	Viol	Agression sexuelle	Agression physique	Mariage forcé	Déni de ressources et d'opportunité	Violence psychologique et émotionnelle	Total	Proportion
Masculin	8	2	67	0	122	106	305	9,96 %
Féminin	591	115	661	102	792	495	2756	90,04 %
Ensemble	<b>599</b>	<b>117</b>	<b>728</b>	<b>102</b>	<b>914</b>	<b>601</b>	<b>3061</b>	<b>100,00 %</b>
Proportion	<b>19,57 %</b>	<b>3,82 %</b>	<b>23,78 %</b>	<b>3,33%</b>	<b>29,86 %</b>	<b>19,63 %</b>	<b>100,00 %</b>	

**Tableau 18** : Répartition des auteurs par type de VBG selon le lien avec la victime en 2016

Lien avec la victime	Viol	Agression sexuelle	Agression physique	Mariage forcé	Déni de ressources et d'opportunité	Violence psychologique et émotionnelle	Total	Proportion
Ami de la famille / Voisin	63	13	23	9	14	28	150	4,90 %
Autre	16	1	15	1	25	11	69	2,25 %
Autre membre de la communauté	84	12	36	7	12	28	179	5,85 %
Autre réfugié/PDI/ Rapatrié	0	0	0	0	0	0	0	0,00 %
Camarade	8	2	6	0	16	22	54	1,76 %
Colocataire	1	0	6	0	2	1	10	0,33 %
Enseignant / Responsable scolaire	3	0	1	0	0	0	4	0,13 %
Inconnu	184	39	175	17	341	219	975	31,85 %
Membre de la famille (hors	17	4	42	19	36	30	148	4,84 %
Partenaire intime/ex-partenaire	17	4	234	7	298	101	661	21,59 %
Prestataire de service	2	2	1	0	4	1	10	0,33 %
Principale personne s'occupant	3	0	7	11	6	10	37	1,21 %
Sans lien	198	39	182	31	159	150	759	24,80 %
Superviseur/ Employeur	3	1	0	0	1	0	5	0,16 %
<b>Ensemble</b>	<b>599</b>	<b>117</b>	<b>728</b>	<b>102</b>	<b>914</b>	<b>601</b>	<b>3061</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 19** : Liste des personnes ressources à l'atelier d'élaboration et de validation du rapport d'analyses statistiques 2018 sur les VBG en Côte d'Ivoire du 24 au 26 Avril 2019.

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	Dr SIKA Glebelho Lazare	Directeur des Études, de la Planification et des Statistiques	DEPS MFFE
2	ROUEN Lobognon Pierre	Sous-Directeur Planification et Statistiques	DEPS MFFE
3	ADOU Denis Bernard	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS-CI	DEPS MFFE
4	SEHI Kouassi Franck Éric	Chargé d'étude et de la planification	DEPS MFFE
5	DAKO Dano	Sous-Directeur des Études et de la Documentation	DEPS MFFE
6	CAMARA Kogochou Lacina	Chargé de Suivi-Évaluation	CNLVFE MFFE
7	KOUAME Fieni	Chargé de coordination du système de réponse	CNLVFE MFFE
8	Dr KAMAGATE Beman Hamidja	Sous-Directeur	DSI MFFE
9	KOUAKOU Olivier Michel Houango	Chef de complexe, Promoteur de capacités VBG	CSE DALOA
10	ADJOU MANI Éric Marius	Directeur du centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
11	ZAMBLE Affoué Louise Épse KOUAME	Directrice du complexe	CSE BONDOUKOU
12	KOUADIO Ahi Toussaint	Promoteur de capacités	INFS
13	Dr ZEREGBE Toh	Médecin, Promoteur de capacités VBG	PNSME MSHP
14	DEZA Akoisso Doria	Sous-Directrice	INS
15	OKONGUHI Amenan Clémence	Conseillère Technique genre	IRC
16	Dr FE Gondo Salvador	Médecin, Coordonnateur Technique	ONG ASAPSU
17	KONAN Koffi Norbert	Chef de projet	ONG OIS AFRIQUE
18	OUATTARA Abiba	Experte VBG	UNFPA Abidjan
19	GUEU Flore	Chef de programme planification et suivi	UNFPA Abidjan
20	KOULIBALI Aminata	Experte des violences sexuelles	PNUD Abidjan
21	SIE Kambou	Administrateur protection	UNICEF Abidjan